



Traité Erkhin

Michna 3 - Chapitre 3

בְּשׁוֹר הַמוֹעֵד שֶׁהָמִית אֶת הָעֶבֶד לְהַקֵּל וּלְהַמְּיֵר, כִּיצַד?
אֶחָד שֶׁהָמִית אֶת הַנָּאָה שְׁבַעֲבָדִים
וְאֶת הַכָּעוֹר שְׁבַעֲבָדִים,
נוֹתֵן שְׁלֹשִׁים סָלַע;
הָמִית בֶּן חוֹרִין,
נוֹתֵן אֶת שְׁוִיו.
חֵבֵל בָּזָה וּבָזָה,
מְשַׁלֵּם גְּזֵק שְׁלָם:

[Il existe des règles] concernant un bœuf averti qui a tué [un serviteur cananéen] qui sont indulgentes et [d'autres] qui sont strictes ; comment cela ? Tant [dans le cas d'un bœuf] qui a tué le [plus] beau des serviteurs, [dont la valeur est grande], que [dans le cas de celui qui a tué] le plus [disgracieux] parmi les serviteurs, [dont la valeur est minime, son propriétaire] paie [trente] séla [l'amende indiquée dans la Torah (Chemot 21,32), au propriétaire du serviteur. Si le bœuf] a tué un homme libre, [son propriétaire] donne son prix [en guise de paiement à ses héritiers. Cette somme peut être supérieure ou inférieure à trente shekels. Si le bœuf] a blessé tel [serviteur] ou tel [homme libre], il paie [en compensation le coût] total [du] dommage.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions